

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 mars 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2019 en mairie à 20h30, sur convocation en date du 19 mars 2019 sous la présidence du Maire, Monsieur NICOLLE Pierre.

Etaient présents : Pierre NICOLLE, Irène SIXDENIER, Jean-Michel RIAUX, Florence BONNIN, Annick CHAUDAT, Valentin MYAT, Guy SIVIGNON, Béatrice VALLON

Etaient excusés : Philippe BOUVERET (ayant donné pouvoir), Amélie REBOUILLAT

Était absent : Éric LHAUMIER

Secrétaire de séance : Annick CHAUDAT

1) Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu en date du 17 janvier 2019.

Compte Administratif 2018 et compte de gestion 2018 du receveur :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du receveur qui laissent apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	+ 199 817,52€
Déficit d'investissement :	- 20 849,30€
Soldes des restes à réaliser en dépenses :	- 9 300,00€
Soit un excédent global de fonctionnement de :	+ 169 668,22€.

Affectation des résultats 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et après avoir voté le compte administratif, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	30 149,30€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	169 668,22€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit :	- 20 849,30€.

Vote des taux de taxes 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir pour 2019 les taux d'imposition des taxes au niveau de ceux fixés en 2018, soit:

- Taxe d'habitation : 8,33 %
- Taxe foncière bâtie : 5,72 %
- Taxe foncière non bâtie : 15,12 %
- CFE : 12,43%

Budget primitif 2019 :

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de fonctionnement :	391 645,00€
Recettes et Dépenses d'investissement :	203 232,23€

Demande de subvention « Toujours Femme »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'allouer la somme de 100€ l'Association « Toujours Femme ».

Demande de subvention « CFA bâtiment Saône et Loire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention du CFA bâtiment Saône et Loire.

Rapports des différentes commissions :

- Conseil d'école le 26 mars 2019
- Restaurant Scolaire le 22 février 2019
- Bresse Nord Intercom' le 26 février 2019
- SICED le 21 mars 2019

Questions diverses :

- SICED : une analyse des poubelles sera effectuée car le tri n'est pas fait correctement.
- Restaurant Scolaire du 22 février 2019 : les répartitions des communes seront revues à la baisse en 2019